10 novembre 2026

la cgt JUSTICE PJJ vous informe !



RÉSULTATS DU CONCOURS DES ASS

VICTOIRE POUR LES ASS !
ENSEMBLE, ON EST PLUS FORT.

Des affectations loin des besoins du terrain

Suite à la parution des résultats du concours des ASS, la CGT PJJ tient à féliciter les lauréats qui nous ont rapidement alertés au regard des postes proposés.

En effet, l'ensemble des postes vacants pour les ASS de la PJJ et des autres directions du Ministère de la Justice **n'a pas été immédiatement proposé** et ce, alors que l'objectif affiché par la DPJJ est de stabiliser les équipes pour assurer la continuité de la mission (objectif 3.2 du PSN 2023-2027).

La CGT PJJ l'avait déjà rappelé dans un précédent tract :l'attractivité commence par le respect des futurs titulaires !

La spécificité de l'assistant de service social pour assurer la pluridisciplinarité dans la prise en charge des mineurs n'est plus à démontrer.

Comme nous l'ont confirmé les DIR avec lesquelles nous avons échangé : les besoins sont identifiés et remontés par les différents échelons. **Alors pourquoi l'administration oriente-t-elle le choix des futurs titulaires vers certains postes sans tenir compte des besoins réels des terrains ?**

La mobilisation de la CGT PJJ fait évoluer les modalités d'affectation

Suite aux alertes de nos collègues contractuels, les syndicats régionaux de l'Union Nationale de la CGT PJJ se sont mobilisés pour que ces besoins des terrains puissent être pris en compte.

Cette réactivité, relayée par nos élus CAP, a produit son effet puisque ce jeudi 29 octobre 2026, une communication du SG indiquait de nouvelles modalités d'affectation, notamment la possibilité pour les contractuels, déjà investis dans les collectifs de travail, de rester sur leur poste (non pourvus par des titulaires et/ou restés vacants lors de la mobilité au fil de l'eau) ainsi qu'un délai supplémentaire pour remonter leurs choix.

Forte de notre maillage territorial et de notre volonté d'apporter des réponses cohérentes aux besoins des agents et des services, **la CGT PJJ se félicite de cette avancée pour le corps des Assistants de Service Social.**

Notre détermination et notre abnégation ont permis d'accompagner nos collègues partagés entre la réussite au concours et l'impossibilité de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Leur mobilisation relayée et portée par la CGT PJJ a permis de faire évoluer la position du Secrétariat Général, nous nous en félicitons.

CGT PJJ - Case 500 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cédex
06.33.33.02.50 national@cgtpjj.fr www.cgtpjj.fr

La CGT PJJ se satisfait d'avoir pu pleinement contribuer à cette avancée pour les ASS et continue de veiller au respect des garanties statutaires en matière d'affectation.

POUR TOUS LES CORPS DE MÉTIERS QU'ILS SOIENT SPÉCIFIQUES OU COMMUNS, LA CGT PJJ REVENDIQUE :

- La publicité systématique de tous les postes vacants auprès des titulaires .
- L'ouverture de tous les des postes restés vacants aux sortants d'école et aux lauréats de concours, à l'issue de la mobilité
- La mise en place d'une expérimentation de trois ans avec un bilan objectivé
- La transmission complète des données relatives aux postes vacants
- Le respect des règles statutaires en matière de mobilité des fonctionnaires
- Un grand plan pluriannuel de titularisation



CGT PJJ - Case 500 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cédex
06.33.33.02.50 national@cgtpjj.fr www.cgtpjj.fr